

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 02 NOVEMBRE 2017 19H00

L'an deux mille dix-sept, le deux Novembre, à 19h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe DRUMEZ, Maire, en suite de convocations adressées à chacun d'entre eux le 25 Octobre 2017.

PRESENTS : tous les conseillers en exercice à l'exception de :

Madame Annelise BERNALICIS qui a donné Procuration à Monsieur Pascal RENSY
Monsieur David BEAUSSART qui a donné Procuration à Monsieur Philippe DRUMEZ.

Madame Isabelle DEVALCKENAERE a été élue secrétaire de séance.

A l'ouverture de la séance, le conseil municipal a observé une minute de silence pour exprimer sa tristesse à l'occasion du décès de Monsieur Jacques RENUY le 01/11/2017. Monsieur RENUY, élu de 1977 à 2014, a durant de nombreuses années, occupé le poste de premier adjoint et a été très dévoué pour sa commune.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour :

1 - INDEMNITES AUX ADJOINTS - DELEGATIONS

DESIGNATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALES , INTERCOMMUNALES ET SYNDICATS :

- LES ADJOINTS :

1^{er} adjoint Pascal RENSY

- Délégation de signature de tout acte en l'absence du Maire
- Finances et budget
- Affaires générales et administratives
- Culture et communication
- Organisation et préparation des élections politiques
- Formation des Elus et du personnel

A titre d'information, il est précisé que Monsieur Rensy a suivi une formation relative à la gestion des cimetières et que d'autres type de formation peuvent être envisagées voire nécessaires

Les membres rattachés à la commission communication sont : Messieurs MARTINET – DOUBLET – WRONA – WITKOWSKI – DECAIX - Mmes DUPREZ– DEVALCKENAERE-LEFEBVRE

2^{ème} adjoint Gérard WITKOWSKI

- Patrimoine communal, Réserve naturelle du marais, cadre de vie et environnement
- Gestion du cimetière
- Suivi du personnel technique
- Lien avec le SIVOM de l'Artois, le SIADEBP, MDADD

Vu les attributions de Monsieur WITKOWSKI qui devra gérer des affaires très ponctuelles et journalières, il est compliqué de travailler par commission. Il s'engage à communiquer avec tous les élus pour être informé des dysfonctionnements repérés dans la commune. Les gros projets seront étudiés en réunions de travail avec les membres du Conseil municipal.

3^{ème} adjoint Gilbert MARTINET

- Animations
- Organisation des fêtes, cérémonies et évènements
- Comité des fêtes
- Lien avec les Associations

Les membres rattachés à la commission des fêtes sont Mmes RICHIR- DUBOIS- DUPREZ – DEVALCKENAERE – LEFEBVRE – M. DECAIX et WITKOWSKI

Monsieur MARTINET rappelle à l'assemblée les principales dates des manifestations à venir d'ici la fin de l'année :

11/11 - Commémoration de l'armistice

17/11 – réception des associations

09/12 Téléthon

15/12 pot des communaux

16/12 Distribution colis des Aînés

21/12 Arbre de Noël avec spectacle.

4^{ème} adjoint Pascal DECAIX

- Affaires scolaires
- Suivi du personnel de l'école
- Accueils de loisirs, « camps ados » et sorties intercommunales
- Animations sportives
- Cyber centre, bibliothèque et ludothèque
- Lien avec la C.A.F.

Les membres rattachés à la commission Ecole sont : M. MARTINET – DELERUE – WITKOWSKI – WRONA – Mmes RICHIR – DUBOIS- LEFEBVRE

INDEMNITES AUX ADJOINTS :

Le Conseil Municipal, vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants qui fixent des taux maximum et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire et aux Adjointes,

Considérant que la commune comptait 977 habitants et qu'elle était chef – lieu de canton – article 3113-2 du CGCT lors des élections municipales du 23 mars 2014

Compte tenu des délégations attribuées au 1^{er} adjoint et notamment l'intérim de Monsieur le Maire en cas de nécessité Monsieur le Maire propose de fixer le montant de son indemnité de fonction prévue par l'article L.2123-24 du CGCT comme suit :

1^{er} Adjoint : 8.25 % + 15 % de l'indice brut terminal

Considérant le souhait du conseil municipal de rémunérer un Conseiller délégué, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer l'indemnité des trois autres adjoints à un taux différent

2^{ème} Adjoint : 7.25 % + 15 % de l'indice brut terminal

3^{ème} Adjoint : 7.25 % + 15 % de l'indice brut terminal

4^{ème} Adjoint : 7.25 % + 15 % de l'indice brut terminal

Le Conseiller délégué, en l'occurrence, Madame Linda LEFEBVRE percevrait une indemnité mensuelle de :

3.45 % de l'indice brut terminal.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire

2 - DESIGNATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALES, INTERCOMMUNALES ET SYNDICATS.

AUTRES DELEGATIONS

SIVOM DE L'ARTOIS

Titulaire Philippe DRUMEZ
Suppléant Gérard WITKOWSKI

SIZIAF

Titulaire Philippe DRUMEZ
Pas de Suppléant

SIADEBP

Titulaire 1 Philippe DRUMEZ
Titulaire 2 Gérard WITKOWSKI
Suppléant Jean-Marc DELERUE

L'AGGLOMERATION BETHUNE -BRUAY ARTOIS LYS ROMANE

Titulaire Philippe DRUMEZ
Suppléant Pascal RENSY.

COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES

Titulaire Pascal RENSY
Pas de Suppléant

CIASFPA

Titulaire Philippe DRUMEZ
Suppléant Isabelle DEVALCKENAERE

RADAM

Titulaire Philippe DRUMEZ
Suppléant Isabelle DEVALCKENAERE

SEMSPPA

Titulaire Philippe DRUMEZ
Pas de suppléant

RAM

Titulaire Pascal DECAIX.
Suppléant 1 Christophe DOUBLET
Suppléant 2 Annelise BERNALICIS

CCAS

Les membres Linda LEFEBVRE
Isabelle DEVALCKENAERE
Pascal RENSY.
Sylvie DUBOIS

CNAS

Déléguée Linda LEFEBVRE

Commission d'appel d'offres

Le président Philippe DRUMEZ
Titulaire 1 Gérard WITKOWSKI
Titulaire 2 Isabelle DEVALCKENAERE
Titulaire 3 Jean-Marc DELERUE
Suppléant 1 Etienne WRONA
Suppléant 2 Marie Josèphe DUPREZ
Suppléant 3 Gilbert MARTINET

Commission des Impôts

Il est nécessaire de prendre le temps d'y réfléchir puisqu'il faut proposer des membres extérieurs au Conseil. Décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION A COMPTER DU 1ER JANVIER 2017 - MIS A JOUR LE 02/11/2017

1ère Commission : Cohésion sociale

	Nom	Prénom
Titulaire	LEFEBVRE	Linda
Suppléant	MARTINET	Gilbert

2ème Commission : Administration générales et moyens

	Nom	Prénom
Titulaire	DEVALCKENAERE	Isabelle
Suppléant	BERNALICIS	Annelise

3ème Commission ; Attractivité et développement territorial

	Nom	Prénom
Titulaire	DRUMEZ	Philippe
Suppléant	DELERUE	Jean-Marc

4ème Commission : Ruralité

	Nom	Prénom
Titulaire	RENSY	Pascal
Suppléant	MARTINET	Gilbert

5ème Commission : Aménagement et développement sportif

	Nom	Prénom
Titulaire	DECAIX	Pascal
Suppléant	BERNALICIS	Annelise

6ème Commission : Aménagement et développement culturel

	Nom	Prénom
Titulaire	DEVALCKENAERE	Isabelle
Suppléant	DOUBLET	Christophe

7ème Commission : SCOT

	Nom	Prénom
Titulaire	RENSY	Pascal
Suppléant	WRONA	Etienne

8ème Commission : Transports

	Nom	Prénom
Titulaire	MARTINET	Gilbert
Suppléant	WITKOWSKI	Gérard

9ème Commission : Eau

	Nom	Prénom
Titulaire	DELERUE	Jean-Marc
Suppléant	RENSY	Pascal

10ème Commission : Services à la population

	Nom	Prénom
Titulaire	MARTINET	Gilbert
Suppléant	DECAIX	Pascal

11ème Commission : Développement économique et emploi

	Nom	Prénom
Titulaire	RENSY	Pascal
Suppléant	MARTINET	Gilbert

12ème Commission : Environnement

	Nom	Prénom
Titulaire	MARTINET	Gilbert
Suppléant	DELERUE	Jean-Marc

Monsieur le Maire explique à tous les membres présents que les réunions de Conseil Communautaire de l'agglomération Béthune - Bruay sont publiques, que chacun peut y assister.

Pour que tous les élus soient informés, des comptes rendus de réunions, ou tout autre document seront mis à la disposition de chacun dans la salle du conseil.

Exemple : Aujourd'hui, un nouveau dispositif « vigipirate » est arrivé en mairie, il est important que tout le monde en prenne connaissance.

Chaque conseiller possède un casier.

Jean-Marc DELERUE demande si les adjoints prévoient de tenir des permanences pour soulager le travail du secrétariat. :

Les adjoints étant en retraite, les RDV se dérouleraient dans la journée une décision sera prise ultérieurement.

3 – LES TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Centre de Loisirs sans hébergement s'est déroulé du 23 au 27 octobre 2017 inclus, de 9 h à 12 h et / ou de 13 h 30 à 17 h (5 jours)

Les familles peuvent inscrire leurs enfants à la journée ou à la demi – journée

Les droits d'inscription sont fixés en fonction du quotient familial déterminé par la Caisse d'Allocations familiales

CAMBRINOIS :

- 19 € par enfant pour une semaine en demi-journées pour les familles dont le Quotient Familial est inférieur à 617 €.
- 21 € par enfant pour une semaine en demi-journées pour les familles dont le Quotient Familial est supérieur à 617 €.
- 34 € par enfant pour une semaine en journées complètes pour les familles dont le Quotient Familial est inférieur à 617 €.
- 38 € par enfant pour une semaine en journées complètes pour les familles dont le Quotient Familial est supérieur à 617 €.

EXTERIEURS A CAMBRIN :

- 25 € par enfant pour une semaine en demi-journées pour les familles dont le Quotient Familial est inférieur à 617 €.
- 28 € par enfant pour une semaine en demi-journées pour les familles dont le Quotient Familial est supérieur à 617 €.
- 42 € par enfant pour une semaine en journées complètes pour les familles dont le Quotient Familial est inférieur à 617 €.

- 47 € par enfant pour une semaine en journées complètes pour les familles dont le Quotient Familial est supérieur à 617 €.

La participation de la CAF dans le cadre de l'aide au temps libre sera déduite du montant des inscriptions

La cantine fonctionnera comme en période scolaire

Le personnel d'encadrement était composé de :

- 1 Directeur, animateur territorial pour la commune de CAMBRIN, indice brut 425 à ce jour.
 - D'animateurs titulaires du BAFA rémunérés à l'indice brut 352
 - D'animateurs stagiaires rémunérés à l'indice brut 347
- Le nombre d'animateurs sera défini en fonction du nombre d'inscriptions

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs ci-dessus.

Monsieur le Maire précise que la CAF participe financièrement au centre de loisirs mais que nous avons un retard d'encaissement des subventions de près de 50.000€ suite aux manquements de l'adjointe à la jeunesse démissionnaire en juillet qui avait en charge le dépôt des dossiers de 2016. Les dossiers se soldent petit à petit, nous avons reçu 30.000€ la semaine dernière.

Nous avons aussi des familles qui ne règlent pas la cantine ou le centre de loisirs des enfants. Les dettes sont trop nombreuses et parfois irrécupérables. Une famille, partie de Cambrin, doit 800€ à la commune.

Aujourd'hui, on fait la police, on met la pression sur les parents indécents. On ne peut pas laisser les gens s'enfoncer dans les dettes.

Il faut réfléchir au système actuel qui fait payer les familles sur facture après la prestation.

Avant, le paiement se faisait à l'inscription, avec les régies.

4 – L'OSSUAIRE

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur RENSY, 1^{er} adjoint, qui a suivi ce dossier. Une procédure de reprise de 22 concessions en l'état d'abandon arrive à terme le 03 décembre 2017. Il convient de mettre en place un ossuaire pour conserver les restes post mortem.

Plusieurs entreprises ont été contactées, il s'avère que l'entreprise PSAUTE de Wingles propose un devis et un produit correspondant à nos besoins pour un prix de 3 177.00 TTC.

Il est précisé que les concessions reprises pourront être revendues mais les éventuels acheteurs n'auront pas le choix de l'emplacement.

D'autre part, des personnes extérieures à la commune demandent à être enterrées à Cambrin. La commune fait poser des caveaux d'avance ce qui nous permet de répercuter de bons tarifs aux familles. Le prix est donc souvent moins cher qu'ailleurs. On peut refuser les extérieurs.

La pose du columbarium est prévue semaine 46 soit à partir du 13 novembre.

QUESTIONS DIVERSES

1) Monsieur le maire incite les membres du conseil à contrôler les dépenses. En effet, les dotations sont en baisse : 106000€ en 2014 et 53000€ depuis 2015 (soit une perte de 159000 € sur 3 ans) et en même temps la commune doit supporter des charges supplémentaires ;

Auparavant le contrôle des bornes à incendie était effectué gratuitement par les pompiers. Aujourd'hui cette opération est de la compétence du maire et doit être réalisée par des services privés donc payants.

La règle est la maîtrise des dépenses. Pour toutes les opérations il est nécessaire d'établir plusieurs devis.

- 2) Le conseil est invité à innover. Monsieur le Maire encourage l'organisation d'événements sportifs.

Un tour de table est demandé par Monsieur le Maire pour que chacun s'exprime :

-Gérard Witkowski explique qu'il a pris ses fonctions en douceur et qu'il veut avancer avec son personnel.

-Gilbert Martinet a pris des dispositions en urgence pour les toutes prochaines manifestations. Pour le 11/11 l'éclairage du monument aux morts sera mis en place.

-Linda rappelle que la collecte de la banque alimentaire aura lieu les 25 et 26/11.

Une réunion sera mise en place avec les bénéficiaires pour l'organisation de cette opération, pour les encourager à y participer. Un planning sera envoyé aux membres du conseil.

Pour la distribution mensuelle, le 2^{ème} mardi du mois, Jean-Marc et Gérard se déplaceront à Carvin pour le ravitaillement.

Le chargement sera adapté aux besoins des bénéficiaires.

Le CCAS cotise environ 500€/an pour ce service

On peut prévoir une deuxième distribution chaque mois si nécessaire.

-Jean-Marc découvre et analyse le fonctionnement du conseil.

-Sylvie rapporte la réclamation de Mr COEUGNIET concernant la construction d'un garage sans autorisation chez son voisin.

-Jacqueline RAS

Monsieur le Maire l'invite à aller à la cantine le jour où les enfants sont nombreux pour aider et voir comment se passent les repas.

-Marie Josèphe a été interpellée pour les horaires du cimetière. Il serait en effet préférable d'appliquer les horaires d'hiver à partir du 02/11 au lieu du 01/10.

Aujourd'hui c'est Thierry qui ouvre le matin les deux portes rue de Noyelles et Bernard la porte Rue du Château. C'est Audrey FAUCOEUR qui les referme toutes les trois sauf les jours fériés.

Elle signale les incivilités suivantes : Une petite équipe de jeunes a essayé de mettre le feu à la poubelle de la crèche.

En juillet elle a eu des œufs sur sa façade de maison et des jets de pierres.

-Pascal DECAIX fait comme Jean-Marc, il découvre observe et analyse le fonctionnement du bureau, du conseil municipal, l'école, les dettes.

D'abord régler les nombreux problèmes de l'école avant de faire des propositions.

Il a fait la connaissance du personnel enseignant avant les vacances de Toussaint.

Il constate beaucoup de bonne volonté dans l'équipe du Conseil municipal.

- 3) Personnel de l'école

Monsieur le Maire se félicite de la reprise d'Evelyne à l'école en mi-temps thérapeutique. Elle est très contente d'être revenue.

Pour avancer dans le problème Alexandra Flamencourt/ sophie Bavière, le médecin du travail est venu voir le Maire.

Le système n'avantage pas la reprise du travail du personnel.

Compte tenu de l'état actuel de l'école (propreté :hygiène), des absences du personnel et de la volonté de mettre fin au système des arrangements pour les heures supplémentaires entre salariés, une entreprise privée fera le ménage du site scolaire pendant les vacances de la Toussaint : c'est un test.

Concernant le périscolaire du mercredi, il y a peu d'enfants. Il arrive que la garderie fonctionne avec 1 ou 2 enfants entre 7h00 et 9h00 mais on maintient ce service comme prévu en 07/2017.

Le 10/11/17 est organisé le prochain conseil d'école.

4) Animation pour les ados

La commune manque d'activité pour les « Ados »

Un « CAJ » Centre d'Animation Jeunesse fonctionne à Annequin mais pas à CAMBRIN car trop peu d'enfants.

Tout projet peut être étudié (une journée de centre par semaine, une rencontre avec la CAF nous permettra d'avancer ...

Il faut s'occuper des adolescents.

Ce sujet est à développer

Pascal Rensy rappelle la cérémonie du 11/11/17 c'est important d'y participer

La séance est levée à 22h30